
Adresse de la société populaire de Mouzon (Vosges) qui félicite la Convention nationale d'avoir, dans toutes les circonstances périlleuses, trouvé le moyen de sauver la patrie, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mouzon (Vosges) qui félicite la Convention nationale d'avoir, dans toutes les circonstances périlleuses, trouvé le moyen de sauver la patrie, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 405-406;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28441_t1_0405_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 8 Floréal An II

(Dimanche 27 Avril 1794)

Présidence de LINDET

La séance est ouverte à 11 heures.

I

Un membre du comité de correspondance donne lecture des lettres et adresses suivantes.

Les sociétés populaires de Riom, département du Puy-de-Dôme; de Mouzon-Meuse, département des Vosges; de Mauléon, département des Basses-Pyrénées; les commis du district de Morlaix, département du Finistère, félicitent la Convention nationale sur l'énergie des mesures révolutionnaires qu'elle a prises pour déjouer les projets criminels des ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Riom, à la Conv.; 25 germ. II*] (2).

« Représentants du peuple,

Vous avez frappé de grands coups, vous avez énoncé de grandes vérités. Par votre énergie vous avez encore une fois sauvé la patrie. Le supplice du tyran et des fédéralistes fonda pour jamais le gouvernement républicain, le supplice des Danton, Lacroix et autres fonda à jamais la République.

Il n'y a pas encore deux mois la France libre était esclave. La liberté n'est en effet qu'un mot quand la vertu n'est rien. L'égalité n'est qu'une chimère quand la justice est méconnue et l'idée consolante d'un dieu tout puissant proscrite.

A l'ombre de l'égalité, de la liberté, sous l'égide de la haine des tyrans et sous l'enveloppe de l'honorable et sincère sans-culotte, des hommes avilis et corrompus trafiquaient de notre bonheur et vendaient chèrement à l'étranger les vertus qu'ils n'avaient pas.

La subversion de tous les principes, l'oubli de toutes les vertus, le renversement de toute morale, nous auraient infailliblement conduits par degrés à la dissolution du corps social, au rétablissement de la royauté.

Le Comité de salut public vous a découvert l'abîme, vous en avez sondé toute la profondeur, et les traîtres ont été livrés au glaive national. Poursuivez, Législateurs, cette infernale conspiration dans ses retranchements, dans ses ramifications les plus obscures; que l'immoralité rentre partout dans le néant.

La justice et la vertu, les mœurs et la probité constituent le bonheur du peuple le plus libre quand elles sont unies à la passion de la liberté, à l'amour de l'égalité, à l'exécration des tyrans et de la tyrannie.

Telle est la destinée des français qu'ils deviendront le peuple le plus libre, le plus juste, le plus vertueux et le plus instruit de tous ceux connus jusqu'à ce jour. Conduisez-le promptement, représentants, à ce terme, le but de votre carrière. Comptez sur la masse du peuple, elle secondera vos efforts et les sociétés populaires deviendront, n'en doutez pas, le temple de la vertu comme elles le sont du patriotisme. Elles se montreront avec le même courage les sentinelles vigilantes des devoirs des citoyens, comme elles ont été les soutiens intrépides des droits de la nature.

C'est par l'expression de ces sentiments, c'est par la promesse solennelle de ne jamais s'en écarter, que la société populaire de Riom croit s'acquitter dignement du tribut de reconnaissance qu'elle doit à la Convention nationale pour ses travaux immortels ».

ROUGIER (*secrét.*), TRIPHON, BEULATON, GRANCHIER, COLLAT, AUBERT, CARTON [et 78 signatures illisibles].

b

[*La Sté popul. de Mouzon, au présid. de la Conv.; 26 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

La perfidie, le crime et les machinations les plus atroces des ennemis intérieurs de la République, présentaient à la Convention nationale le présage de tristes revers si l'on n'arrêtait pas les monstres dans leurs projets fratricides, lorsque nos vertueux représentants ont cru devoir établir des mesures salutaires et révolutionnaires pour abattre l'hydre à cent têtes qui, sous le voile du patriotisme, cachait un astuce malfaisant pour

(1) P.V., XXXVI, 157. Bⁱⁿ, 13 flor. et 14 flor.

(2) C 303, pl. 1106, p. 19; J. Perlet, n° 583.

(1) C 303, pl. 1106, p. 17. Mouzon (et non Mouson) = Neufchâteau (Vosges).

parvenir sans crainte à faire naufrager le vaisseau de la République.

L'énergie et le courage de la Convention nationale étaient nécessaires pour arrêter des contre-révolutionnaires que, sans les connaître, la patrie caressait peut être ! et comblait de ses bienfaits.

La loi du 14 frimaire qui établit un gouvernement révolutionnaire, et qui par ses mesures bienfaisantes a revivifié tous les rouages du gouvernement constitutionnel qui se trouvaient paralysés entre les mains de plusieurs fonctionnaires publics infidèles, était le seul remède à apporter à tant de maux qui semblaient menacer la République. Eh bien, Citoyen président, la sagesse, le courage, les lumières et les principes de nos législateurs, puisés dans la nature, ont paré à tous ces maux par l'effet de cette loi salutaire qui doit faire trembler les faux patriotes, les modérés et les froids égoïstes qui regardaient l'égalité comme un obstacle à leurs plaisirs et à leur tranquillité dont ils jouissaient dans le sein de l'abondance.

La Société populaire et républicaine de Mouzon-Meuse rend chaque jour hommage à la Convention nationale, d'avoir, dans toutes les circonstances périlleuses, trouvé le moyen de sauver la patrie. Son Comité de salut public vient encore de déjouer tout récemment les complots et les trames odieuses dirigés par les députés infidèles et prévaricateurs que la Convention nationale vient de livrer au glaive de la loi.

Cette Société toujours fidèle et attachée à la représentation nationale la prie d'agréer ses remerciements pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété, le seul fait dans ces circonstances, pour faire trembler les traîtres et les punir de leurs forfaits.

Tu peux, Citoyen président, assurer la Convention nationale que chaque sociétaire a juré de vivre libre ou mourir, et que ce serment sacré ne sera point violé; assure-là aussi des sentiments révolutionnaires qui dirigent cette Société et dis-lui de ne se séparer et de ne quitter son poste que quand la République ne sera plus agitée par les esclaves des tyrans et les intrigants de l'intérieur, enfin que quand les scélérats seront généralement anéantis et que le peuple français, vainqueur de ses ennemis, leur dictera des lois. Salut ».

F. AUBORTIN (*vice-présid.*), FEBVIÈRE (*secrét.*), SCHMIT (*secrét.*).

c

[*La Sté popul. de Mauléon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens,

Nous avons été saisis d'horreur à la réception de la nouvelle de l'affreuse conspiration que très heureusement vous avez découverte. Oui ! Citoyens, la Société montagnarde de Mauléon a partagé les sentimens de la commune de Paris et ceux de la République entière sur les dangers que des traîtres ont voulu faire courir à nos représentans. Le premier moment aurait été attendrissant pour vous et si un espace de deux cents lieues ne nous eut séparés vous nous auriez vus arriver sur le champ en masse, pour

vous former des barrières de nos corps, dans la crainte que la terre ne vomît encore quelques-uns de ces monstres prêts à s'élançer sur la représentation nationale. Vengez le peuple. Citoyens, par la punition des coupables.

Eh ! Malheureux, que ne devraient-ils pas souffrir si la punition devait être proportionnée à la grandeur du crime ! Quoi ! attaquer la représentation nationale ! Le peuple entier de France ! Cette idée est au-dessus de nous...

Oui, Citoyens, la Convention nationale existera pour le bonheur de la République et les scélérats qui oseraient concevoir l'idée de la dissoudre ou de la diviser, périront ainsi que les tyrans, et leurs suppôts qui les font mouvoir. Nous vous invitons de nouveau, Citoyens, à rester à vos postes jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit assuré par une paix durable, et comptez qu'aussi ennemis de la tyrannie que fidèles à nos sermens, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la sainte Montagne et des sages lois émanées d'elle ».

POURLAUBORDE (*présid.*), LANCEL, DAGUER (*secrét.*).

d

[*Le distr. de Morlaix, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous avez fait une révolution telle que les annales de l'histoire n'en présentent pas de pareille : l'hydre de la tyrannie abattue, la liberté conquise et les chaînes de l'esclavage rompues par vos mains au-delà des mers, le règne de l'égalité rétabli parmi les hommes, la superstition détruite, un temple élevé à la Raison, les leçons de la morale substituées à l'école des préjugés, les vertus et les talents honorés, le vice voué à l'opprobre, une douce et honorable existence assurée à l'homme laborieux, les secours de l'humanité et de la bienfaisance nationale portés aux infirmes, la mendicité et l'oisiveté exilées, l'intrigue avilie, l'égoïsme regardé comme un crime, l'homme intègre appelé pour être l'organe de la loi, l'édifice d'une constitution républicaine élevé pour le bonheur du peuple, Législateurs, voilà l'esquisse de vos travaux, voilà ce que le génie de la liberté a produit au milieu des factions, et des complots sans cesse renouvelés par les lâches qui les ourdissaient dans le silence du crime. Grâce vous soient rendues; l'énergie des mesures révolutionnaires a déjoué jusqu'ici les noirs projets de nos ennemis. N'abandonnez pas le vaisseau de l'État; conduit par vous il arrivera à bon port, vous sçavez encore éviter les écueils et la République sera sauvée ».

GUILLAUME cadet, P. de BACGHORS, CEVENNEC, LE GORREC, RICHARD, LE GOFF, BERVES, LA GUERN fils.

2

Les agens nationaux des districts de Senlis, de Montdidier, de Mirande, de Barjols, de De-